GEMEENSCHAPS- EN GEWESTREGERINGEN GOUVERNEMENTS DE COMMUNAUTE ET DE REGION GEMEINSCHAFTS- UND REGIONALREGIERUNGEN

COMMUNAUTE FRANÇAISE — FRANSE GEMEENSCHAP

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

[C - 2020/44507]

17 DECEMBRE 2020. — Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant le modèle de comptabilité des fédérations sportives, des fédérations sportives non-compétitives, de la fédération sportive handisport, des associations sportives multidisciplinaires, de l'association sportive handisport de loisir, et de l'association sportive dans l'enseignement supérieur

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française, articles 21, 8° , et 28 ;

Vu le test genre du 8 novembre 2019 établi en application de l'article 4, alinéa 2, 1°, du décret du 7 janvier 2016 relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française ;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 30 avril 2020 ;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 15 avril 2020 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur des Sports, donné le 28 mai 2020 ;

Vu l'avis 68.123/4 du Conseil d'État, donné le 10 novembre 2020, en application de l'article 84, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973

Considérant que les fédérations sportives, les fédérations sportives non-compétitives, la fédération sportive handisport, les associations sportives multidisciplinaires, l'association sportive handisport de loisir et l'association sportive dans l'enseignement supérieur reconnues doivent tenir une comptabilité uniforme permettant un contrôle de leur bonne tenue ;

Sur la proposition de la Ministre des Sports ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. La comptabilité des fédérations sportives, des fédérations sportives non-compétitives, de la fédération sportive handisport des associations sportives multidisciplinaires, l'association sportive handisport de loisir, et de l'association sportive dans l'enseignement supérieur est tenue selon le modèle annexé au présent arrêté.

Cette obligation ne s'applique qu'en cas de reconnaissance de celles-ci, par application des articles 21 à 28 du décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française.

- **Art. 2.** L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 novembre 2011 fixant le modèle de comptabilité des fédérations sportives, des fédérations sportives de loisirs et des associations sportives reconnues est abrogé
 - Art. 3. La Ministre des Sports est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 17 décembre 2020.

Le Ministre-Président, P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

Annexe à l'arrêté du Gouvernement fixant le modèle de comptabilité des fédérations sportives, des fédérations sportives non-compétitives, de la fédération sportive handisport, des associations sportives multidisciplinaires, de l'association du sport scolaire et de l'association du sport dans l'enseignement supérieur reconnues

LE PLAN COMPTABLE MINIMUM NORMALISE (adapté aux obligations comptables des ASBL) CODE INTITULE A/P/C/P N°

CODE	INTITULE	A/P/C/P
1	FONDS SOCIAL, PROVISIONS POUR RISQUES, CHARGES ET DETTES PLUS D'UN AN	Passif
10	FONDS ASSOCIATIFS (1)	Passif
100	Patrimoine de départ	Passif
101	Moyens permanents	Passif
1011	Moyens permanents reçus en espèces	Passif
1012	Moyens permanents reçus en nature	Passif
11	PRIMES D'EMISSION *	Passif
12	PLUS-VALUES DE REEVALUATION	Passif
120	Plus-values de réévaluation sur immobilisations incorporelles (2)	Passif
121	Plus-values de réévaluation sur immobilisations corporelles (2)	Passif
122	Plus-values de réévaluation sur immobilisations financières (2)	Passif
124	Reprises de réductions de valeur sur placements de trésorerie (3)	Passif
13	FONDS AFFECTES	Passif
130	Fonds affectés pour investissements	Passif
131	Fonds affectés pour passif social	Passif
132	Autres fonds affectés	Passif
14	RESULTAT REPORTE (+) (-)	Passif
15	SUBSIDES EN CAPITAL	Passif
151	Subsides en capital reçus en espèces	Passif
152	Subsides en capital reçus en nature	Passif
16	PROVISIONS	Passif
160	Provisions pour pensions et obligations similaires	Passif
161	Provisions pour charges fiscales	Passif
162	Provisions pour grosses réparations et gros entretien	Passif

Actif

Actif

Actif

Actif

202

204

21

210

Autres frais d'établissement

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (6)

Frais de recherche et de développement

Frais de restructuration

211	Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et droits similaires	Actif
212	Goodwill	Actif
213	Acomptes versés	Actif
22	TERRAINS ET CONSTRUCTIONS (6)	Actif
220	Terrains	Actif
2201	Terrains appartenant à l'association en pleine propriété	Actif
2202	Autres terrains	Actif
221	Constructions	Actif
2211	Constructions appartenant à l'association en pleine propriété	Actif
2212	Autres constructions	Actif
222	Terrains bâtis (7)	Actif
2221	Terrains bâtis appartenant à l'association en pleine propriété	Actif
2222	Autres terrains bâtis	Actif
223	Autres droits réels sur des immeubles	Actif
2231	Autres droits réels sur des immeubles appartenant à l'association en pleine propriété	Actif
2232	Autres droits réels sur des immeubles	Actif
23	INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGES (6)	Actif
231	Installations, machines et outillages appartenant à l'association en pleine propriété	Actif
232	Autres installations, machines et outillages	Actif
24	MOBILIER ET MATERIEL ROULANT (6)	Actif
241	Mobilier et matériel roulant appartenant à l'association en pleine propriété	Actif
242	Autres mobilier et matériel roulant	Actif
25	IMMOBILISATIONS DETENUES EN LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES (6)	Actif
250	Terrains et constructions	Actif
251	Installations, machines et outillages	Actif
252	Mobilier et matériel roulant	Actif
26	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	Actif

261	Autres immobilisations corporelles appartenant à l'association en pleine propriété	Actif
262	Autres immobilisations corporelles	Actif
27	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS ET ACOMPTES VERSES (6)	Actif
28	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Actif
280	Participations dans des sociétés liées	Actif
2800	Valeur d'acquisition	Actif
2801	Montants non appelés (-)	Actif
2808	Plus-values actées	Actif
2809	Réductions de valeur actées (-)	Actif
281	Créances sur des entités liées	Actif
2810	Créances en compte	Actif
2811	Effets à recevoir	Actif
2812	Titres à revenu fixe	Actif
2817	Créances douteuses	Actif
2819	Réductions de valeur actées (-)	Actif
282	Participations dans des sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation	Actif
2820	Valeur d'acquisition	Actif
2821	Montants non appelés (-)	Actif
2828	Plus-values actées	Actif
2829	Réductions de valeur actées (-)	Actif
283	Créances sur des sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation	Actif
2830	Créances en compte	Actif
2831	Effets à recevoir	Actif
2832	Titres à revenu fixe	Actif
2837	Créances douteuses	Actif
2839	Réductions de valeur actées (-)	Actif
284	Autres actions et parts	Actif
2840	Valeur d'acquisition	Actif

2841	Montants non appelés (-)	Actif
2848	Plus-values actées	Actif
2849	Réductions de valeur actées (-)	Actif
285	Autres créances	Actif
2850	Créances en compte	Actif
2851	Effets à recevoir	Actif
2852	Titres à revenu fixe	Actif
2857	Créances douteuses	Actif
2859	Réductions de valeur actées (-)	Actif
288	Cautionnements versés en numéraire	Actif
29	CREANCES A PLUS D'UN AN	Actif
290	Créances commerciales	Actif
2900	Clients	Actif
2901	Effets à recevoir	Actif
2906	Acomptes versé (8)	Actif
2907	Créances douteuses	Actif
2909	Réductions de valeur actées (-)	Actif
291	Autres créances	Actif
2910	Créances en compte	Actif
2911	Effets à recevoir	Actif
2915	Créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible	Actif
2917	Créances douteuses	Actif
2919	Réductions de valeur actées (-)	Actif

3	STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION	Actif
30	APPROVISIONNEMENTS - MATIERES PREMIERES (9)	Actif
300	Valeur d'acquisition (10)	Actif
309	Réductions de valeur actées (-) (11)	Actif
31	APPROVISIONNEMENTS - FOURNITURES (9)	Actif
310	Valeur d'acquisition (10)	Actif
319	Réductions de valeur actées (-) (11)	Actif
32	EN-COURS DE FABRICATION (9)	Actif
320	Valeur d'acquisition (10)	Actif
329	Réductions de valeur actées (-) (11)	Actif
33	PRODUITS FINIS (9)	Actif
330	Valeur d'acquisition (10)	Actif
339	Réductions de valeur actées (-) (11)	Actif
34	MARCHANDISES	Actif
340	Valeur d'acquisition (10)	Actif
349	Réductions de valeur actées (-) (11)	Actif
35	IMMEUBLES DESTINES A LA VENTE	Actif
350	Valeur d'acquisition (10)	Actif
359	Réductions de valeur actées (-) (11)	Actif
36	ACOMPTES VERSES SUR ACHATS POUR STOCKS	Actif
360	Acomptes versés	Actif
369	Réductions de valeur actées (-) (11)	Actif
37	COMMANDES EN COURS D'EXECUTION (12)	Actif
370	Valeur d'acquisition	Actif
371	Bénéfice pris en compte	Actif
379	Réductions de valeur actées (-) (13)	Actif
4	CREANCES ET DETTES A UN AN AU PLUS	Actif
4 0	CREANCES COMMERCIALES (14)	Actif
400	Clients	Actif ou
401	Effets à recevoir	Passif (15) Actif

Passif

404	Produits à recevoir (16)	Actif
406	Acomptes versés (17)	Actif
407	Créances douteuses	Actif
409	Réductions de valeur actées (-)	Actif
41	AUTRES CREANCES (14)	Actif
411	TVA à récupérer	Actif
412	Impôts et précomptes à récupérer	Actif
4120 à 4124	Impôts belges sur le résultat *	Actif
4125 à 4127	Autres impôts et taxe belges	Actif
4128	Impôts et taxes étrangers	Actif
413	Subsides à recevoir	Actif
414	Produits à recevoir	Actif
415	Créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible	Actif
416	Créances diverses	Actif
417	Créances douteuses	Actif
418	Cautionnements versés en numéraire	Actif
419	Réductions de valeur actées (-)	Actif
*Ne rien p	orter dans ces rubriques	
42	DETTES A PLUS D'UN AN ECHEANT DANS L'ANNEE (18) (19)	Passif
43	DETTES FINANCIERES	Passif
430	Etablissements de crédit - Emprunts en compte à terme fixe	Passif
431	Etablissements de crédit - Promesses	Passif
432	Etablissements de crédit - Crédits d'acceptation	Passif
433	Etablissements de crédit - Dettes en compte courant (20)	Passif
439	Autres emprunts	Passif
44	DETTES COMMERCIALES	Passif
440	Fournisseurs	Passif ou
441	Effoto à navor	Actif (21)

441

Effets à payer

444	Factures à recevoir (22)	Passif
45	DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES	Passif
450	Dettes fiscales estimées	Passif
4500 à 4504	Impôts belges sur le résultat *	Passif
*Ne rien po	orter dans cette rubrique	
4505 à 4507	Autres impôts et taxes belges	Passif
4508	Impôts et taxes étrangers	Passif
451	TVA à payer	Passif
452	Impôts et taxes à payer	Passif
4520 à 4524	Impôts belges sur le résultat *	Passif
4525 à 4527	Autres impôts et taxes belges	Passif
4528	Impôts et taxes étrangers	Passif
453	Précomptes retenus	Passif
454	Office National de la Sécurité Sociale	Passif
455	Rémunérations	Passif
456	Pécules de vacances	Passif
459	Autres dettes sociales	Passif
46	ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	Passif
48	DETTES DIVERSES	Passif
480	Obligations et coupons échus	Passif
483	Subsides à rembourser	Passif
488	Cautionnements reçus en numéraire	Passif
489	Autres dettes diverses	Passif
4890	Productives d'intérêts	Passif
4891	Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible	Passif

49	COMPTES DE REGULARISATION ET COMPTES D'ATTENTE	A/P
490	Charges à reporter	Actif
491	Produits acquis	Actif
492	Charges à imputer	Passif
493	Produits à reporter	Passif
499	Comptes d'attente	A/P
5	PLACEMENTS DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES	Actif
50	AUTRES PLACEMENTS DE TRESORERIE	Actif
500	Valeur d'acquisition	Actif
509	Réductions de valeur actées (-)	Actif
51	ACTIONS ET PARTS	Actif
510	Valeur d'acquisition	Actif
511	Montants non appelés (-)	Actif
519	Réductions de valeur actées (-)	Actif
52	TITRES A REVENU FIXE	Actif
520	Valeur d'acquisition	Actif
529	Réductions de valeur actées (-)	Actif
53	DEPOTS A TERME	Actif
530	De plus d'un an	Actif
531	De plus d'un mois et à un an au plus	Actif
532	D'un mois au plus	Actif
539	Réductions de valeur actées (-)	Actif
54	VALEURS ECHUES A L'ENCAISSEMENT (23)	Actif
55	ETABLISSEMENTS DE CREDIT (24)	Actif
550 à559	Comptes ouverts auprès des divers établissements, à subdiviser en :0 Comptes courants	Actif

^{...1} Chèques émis (-) (23)

^{...9} Réductions de valeur actées (-)

57	CAISSES	Actif
570 à577	Caisses-espèces	Actif
578	Caisses-timbres	Actif
58	VIREMENTS INTERNES	A/P
6	CHARGES	Charges
60	APPROVISIONNEMENTS ET MARCHANDISES (25)	Charges
600	Achats de matières premières	Charges
601	Achats de fournitures	Charges
602	Achats de services, travaux et études	Charges
603	Sous-traitances générales	Charges
604	Achats de marchandises	Charges
605	Achats d'immeubles destinés à la vente	Charges
608	Remises, ristournes et rabais obtenus (-) (26)	Charges
609	Variation des stocks	Charges
6090	de matières premières	Charges
6091	de fournitures	Charges
6094	de marchandises	Charges
6095	d'immeubles achetés destinés à la vente	Charges
61	SERVICES ET BIENS DIVERS	Charges
610	Loyers et charges locatives	Charges
6100	Locations immobilières	Charges
6101	Locations des installations	Charges
6102	Locations de salles/réunions	Charges
6103	Locations de matériel de bureau	Charges
6104	Locations de véhicules	Charges
6105	Locations autres	Charges
611	Travaux exécutés et services rendus par tiers	Charges
6110	Entretien et réparations immeubles	Charges
6111	Entretien et réparations matériel de bureau	Charges

6112	Entretien et réparations divers	Charges
612	Fournitures faites à l'association	Charges
6120	Eau	Charges
6121	Gaz	Charges
6122	Electricité	Charges
6123	Carburants	Charges
6124	Mazout de chauffage	Charges
6125	Imprimés et fournitures de bureau	Charges
6126	Frais de Poste	Charges
6127	Frais de téléphone, fax	Charges
6128	Frais promotionnels	Charges
61280	Internet	Charges
61281	Salons	Charges
61282	Brochures - dépliants - revues	Charges
61283	Projets fédéraux dans les écoles	Charges
61284	Brevets capacitaires ou brevets fédéraux	Charges
61285	Formations juges et arbitres	Charges
6129	Autres	Charges
613	Redevances et rétributions	Charges
6131	Honoraires	Charges
6132	Secrétariat social	Charges
6133	Autres	Charges
614	Assurances non relatives au personnel	Charges
6140	Assurance incendie	Charges
6141	Assurance vol	Charges
6142	Assurance voitures	Charges
6143	Assurance responsabilité civile et réparation des dommages corporels des membres affiliés	Charges
6144	Assurance type assistance à l'étranger	Charges
6145	Assurances autres	Charges

615	Autres fournitures et services	Charges
6150	Annonces, publicités	Charges
6151	Publications légales	Charges
6152	Frais de déplacement (administrateurs, membres du personnel)	Charges
61520	en Belgique	Charges
61521	à l'étranger	Charges
6153	Frais de séjour (administrateurs, membres du personnel)	Charges
61530	en Belgique	Charges
61531	à l'étranger	Charges
6154	Frais de représentation, de réception	Charges
6155	Cadeaux	Charges
6156	Dépenses Plans Programmes (Sport de Haut Niveau)	Charges
6157	Dépenses Plans Programmes (Formation de Cadres)	Charges
6158	Dépenses Be Gold	Charges
6159	Dépenses en achat matériel	Charges
6160	Dépenses en modules et programmes sportifs de promotion et de développement du sport	Charges
6161	Autres dépenses ADEPS	Charges
6162	Autres dépenses hors subventions ADEPS	Charges
61620	Indemnité de formation à l'occasion d'un transfert	Charges
61621	Frais de commissions	Charges
61622	Autres	Charges
617	Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'association	Charges
618	Rémunérations, primes pour assurances extra-légales, pensions de retraite et de survie des administrateurs, gérants et associés actifs qui ne sont pas attribuées en vertu d'un contrat de travail	Charges
62	REMUNERATIONS, CHARGES SOCIALES ET PENSIONS	Charges
620	Rémunérations et avantages sociaux directs	Charges
6200	Personnels administratifs	Charges
6201	Personnels Cadres sportifs	Charges

52010	Subventionnés Plans Programmes	Charges
52011	Non subventionnés Plans Programmes	Charges
621	Cotisations patronales d'assurances sociales	Charges
6210	Personnels administratifs	Charges
6211	Personnels Cadres sportifs	Charges
52110	Subventionnés Plans Programmes	Charges
52111	Non subventionnés Plans Programmes	Charges
622	Primes patronales pour assurances extra-légales	Charges
623	Autres frais de personnel	Charges
6230	Assurances-loi	Charges
6231	Service médical - médecine du travail	Charges
6232	Chèques repas	Charges
6233	Autres	Charges
624	Pensions de retraite et de survie	Charges
6240	Pensions de retraite et de survie pour les administrateurs ou gérants	Charges
6241	Pensions de retraite et de survie pour le personnel	Charges
625	Provisions pour pécules de vacances	Charges
6250	Dotations à la provision pécules de vacances	Charges
6251	Reprises de provision pécules de vacances (-)	Charges
63	AMORTISSEMENTS, REDUCTIONS DE VALEUR ET PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Charges
630	Dotations aux amortissements et aux réductions de valeur sur immobilisations	Charges
6300	Dotations aux amortissements sur frais d'établissement	Charges
6301	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	Charges
6302	Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	Charges
6308	Dotations aux réductions de valeur sur immobilisations incorporelles	Charges
6309	Dotations aux réductions de valeur sur immobilisations corporelles	Charges
631	Réductions de valeur sur stocks	Charges
6310	Dotations	Charges

6311	Reprises (-)	Charges
632	Réductions de valeur sur commandes en cours d'exécution	Charges
6320	Dotations	Charges
6321	Reprises (-)	Charges
633	Réductions de valeur sur créances commerciales à plus d'un an	Charges
6330	Dotations	Charges
6331	Reprises (-)	Charges
634	Réductions de valeur sur créances commerciales à un an au plus	Charges
6340	Dotations	Charges
6341	Reprises (-)	Charges
635	Provisions pour pensions et obligations similaires	Charges
6350	Dotations	Charges
6351	Utilisations et reprises (-)	Charges
636	Provisions pour grosses réparations et gros entretien	Charges
6360	Dotations	Charges
6361	Utilisations et reprises (-)	Charges
637	Provisions pour autres risques et charges	Charges
6370	Dotations	Charges
6371	Utilisations et reprises (-)	Charges
638	Provisions pour subsides et legs à rembourser et dons avec droits de reprises	Charges
6380	Dotations	Charges
6381	Utilisations et reprises (-)	Charges
64	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	Charges
640	Charges fiscales d'exploitation	Charges
641	Moins-values sur réalisations courantes d'immobilisations corporelles	Charges
642	Moins-values sur réalisation de créances commerciales	Charges
643	Dons	Charges
6431	Dons avec droit de reprise	Charges
6432	Dons sans droit de reprise	Charges
644-648	Charges d'exploitation diverses	Charges

649	Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	Charges
65	CHARGES FINANCIERES	Charges
650	Charges des dettes	Charges
6500	Intérêts, commissions et frais afférents aux dettes	Charges
6501	Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement	Charges
6502	Autres charges des dettes	Charges
6503	Intérêts intercalaires portés à l'actif (-)	Charges
651	Réductions de valeur sur actifs circulants (28)	Charges
6510	Dotations	Charges
6511	Reprises (-)	Charges
652	Moins-values sur réalisation d'actifs circulants (27)	Charges
653	Charges d'escompte de créances	Charges
654	Différences de change (28)	Charges
655	Ecarts de conversion des devises (28)	Charges
656	Provisions à caractère financier	Charges
6560	Dotations	Charges
6561	Utilisations et reprises (-)	Charges
657-659	Charges financières diverses	Charges
66	CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges
660	Amortissements et réductions de valeur exceptionnels (dotations)	Charges
6600	sur frais d'établissement	Charges
6601	sur immobilisations incorporelles	Charges
6602	sur immobilisations corporelles	Charges
661	Réductions de valeur sur immobilisations financières (dotations)	Charges
662	Provisions pour risques et charges exceptionnels	Charges
6620	Dotations	Charges
6621	Utilisations (-)	Charges
663	Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	Charges
664-668	Autres charges exceptionnelles	Charges

669	Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	Charges
67	IMPOTS ET TAXES	Charges
670	Impôts sur les revenus	Charges
6701	Précompte immobilier	Charges
6702	Précompte mobilier	Charges
6703	Autres impôts sur les revenus	Charges
671	Taxe annuelle compensatoire des droits de succession	Charges
69	AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS	Charges
690	Résultat négatif de l'exercice antérieur reporté	Charges
691	Transfert aux fonds affectés	Charges
693	Résultat positif à reporter	Charges
7	PRODUITS	Produits
70	CHIFFRE D'AFFAIRES	Produits
700	Ventes de biens produits par l'association	Produits
7000	Ventes de documents et divers articles de sport	Produits
7001	Ventes publications	Produits
7002	Autres	Produits
701	Inscriptions	Produits
7010	Inscriptions formations de cadres, de juges et d'arbitres	Produits
70100	Formations de cadres	Produits
70101	Formations de juges et d'arbitres	Produits
7011	Inscriptions championnats	Produits
7012	Inscriptions compétitions	Produits
7013	Inscriptions interclubs	Produits
7014	Inscriptions stages	Produits
7015	Autres	Produits
702	Amendes	Produits
7020	Amendes administratives	Produits
7021	Autres	Produits

703	Assurances	Produits
7030	Assurances affiliés	Produits
7031	Autre	Produits
704	Recettes	Produits
7040	Recettes championnats	Produits
7041	Recettes organisations	Produits
7042	Recettes tournois	Produits
7043	Autres	Produits
705	Sponsoring	Produits
7050	Sponsoring Ethias	Produits
7051	Autres	Produits
706	Autres recettes que 700 à 705	Produits
7060	Salons	Produits
7061	Projets fédéraux dans les écoles	Produits
7062	Brevets capacitaires ou brevets fédéraux	Produits
7063	Formations juges et arbitres	Produits
7064	Indemnité de formation à l'occasion d'un transfert	Produits
7065	Autres	Produits
708	Remises, ristournes et rabais accordés (-) (29)	Produits
71	VARIATION DES STOCKS ET DES COMMANDES EN COURS D'EXECUTION	Produits
712	Des en-cours de fabrication	Produits
713	Des produits finis	Produits
715	Des immeubles construits destinés à la vente	Produits
717	Des commandes en cours d'exécution	Produits
7170	Valeur d'acquisition	Produits
7171	Bénéfice pris en compte	Produits
72	PRODUCTION IMMOBILISEE	Produits
73	COTISATIONS, DONS, LEGS ET SUBSIDES (30)	Produits
730	Cotisations des membres associés	Produits
731	Cotisations des membres adhérents	Produits

732	Dons sans droit de reprise	Produits
733	Dons avec droit de reprise	Produits
734	Legs sans droit de reprise	Produits
735	Legs avec droit de reprise	Produits
736	Subsides en capital et intérêts	Produits
737	Subventions ADEPS reçues	Produits
7370	Subventions forfaitaires de fonctionnement	Produits
73700	Avance	Produits
73701	Solde	Produits
7371	Subventions Plans Programmes de l'année précédente	Produits
73710	Solde Sport de Haut Niveau	Produits
73711	Solde Formations de Cadres	Produits
7372	Subventions Plans Programmes de l'année en cours	Produits
73720	Avances Sport de Haut Niveau	Produits
73721	Avances Formations de Cadres	Produits
7373	Subventions annuelles à l'emploi dans le cadre du non-marchand	Produits
73730	Forfaits secrétariat social	Produits
73731	Subventions supplémentaires	Produits
7374	Be Gold	Produits
73740	Avance	Produits
73741	Solde	Produits
7375	Subventions achat matériel	Produits
7376	Subventions modules et programmes sportifs de promotion et de développement du sport	Produits
7377	Autres subventions ADEPS	Produits
738	Montants compensatoires destinés à réduire le coût salarial	Produits
739	Autres subventions	Produits
7390	Des Villes et Communes	Produits
7391	Des Provinces	Produits

7392	Des Régions	Produits
73920	Région de Bruxelles Capitale	Produits
73921	Région wallonne (Maribel, etc.)	Produits
7393	Des Communautés	Produits
73930	De la Communauté française	Produits
7394	Loterie Nationale	Produits
7395	Subventions COIB	Produits
7396	Autres	Produits
74	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	Produits
740	Subsides d'exploitation et montants compensatoires *	Produits
741	Plus-values sur réalisations courantes d'immobilisations corporelles	Produits
742	Plus-values sur réalisation de créances commerciales	Produits
743-749	Produits d'exploitation divers	Produits
75	PRODUITS FINANCIERS	Produits
750	Produits des immobilisations financières	Produits
751	Produits des actifs circulants (31)	Produits
752	Plus-values sur réalisation d'actifs circulants (31)	Produits
753	Subsides en capital et en intérêts *	Produits
754	Différences de change (32)	Produits
755	Ecarts de conversion des devises (32)	Produits
756-759	Produits financiers divers	Produits
76	PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits
760	Reprises d'amortissements et de réduction de valeur	Produits
7600	Sur immobilisations incorporelles	Produits
7601	Sur immobilisations corporelles	Produits
761	Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	Produits
762	Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	Produits
763	Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	Produits
764-769	Autres produits exceptionnels	Produits

79	AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS	Produits
790	Résultat positif de l'exercice antérieur reporté	Produits
791	Prélèvements sur les fonds affectés	Produits
792	Prélèvements sur les fonds associatifs	Produits
793	Résultat négatif à reporter	Produits

^{*} Ne rien porter dans ces rubriques

Notes

- (1) A ventiler entre d'une part le patrimoine de départ, c'est-à-dire le patrimoine de l'association au premier jour du premier exercice comptable auquel s'appliquent les dispositions du présent arrêté et d'autre part les moyens permanents, à savoir les dons, legs et subsides destinés exclusivement à soutenir durablement l'activité de l'association.
- (2) Y compris les reprises de réductions de valeur visées à l'article 3 :171 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 'portant exécution du Code des sociétés et des associations.
- (3) Uniquement les reprises de réductions de valeur visées à l'article 3 :171 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 'portant exécution du Code des sociétés et des associations.
- (4) A ventiler par catégories de risques et charges énumérées à 3 :171de l'arrêté royal du 29 avril 2019 'portant exécution du Code des sociétés et des associations
- (5) Les amortissements sur frais d'établissement sont portés au crédit des comptes concernés ou font l'objet de sous-comptes relatifs à ceux-ci.
 - (6) Ce compte ou ses subdivisions prévues au plan comptable de l'entreprise font l'objet de sous-comptes relatifs :
 - 1° à la valeur d'acquisition;
 - 2° aux plus-values actées;
- 3° aux amortissements ou réductions de valeur actées, portant respectivement les chiffres 0, 8 et 9 comme chiffre de l'indice du sous-compte.

Les entreprises ont toutefois la faculté de regrouper les plus-values, ainsi que les amortissements et réductions de valeur actés dans des comptes portant respectivement les indices 218 et 219, 228 et 229, 238 et 239, 248 et 249, 258 et 259, 268 et 269, 278 et 279. En ce cas, ces comptes doivent mentionner, de manière distincte, et selon les distinctions prévues au plan comptable de l'entreprise, les diverses catégories d'actifs auxquelles ces plus-values, amortissements et réductions de valeur se rapportent.

- Le 2° ci-dessus ne s'applique pas en ce qui concerne les immobilisations incorporelles.
- (7) Ce compte n'est utilisé que lorsqu'une distinction n'est pas susceptible d'être opérée entre terrains et constructions ou lorsqu'une telle distinction n'est pas opérée, sous l'angle notamment des amortissements.
 - (8) Autres que ceux imputables aux comptes 213, 27 et 360.
- (9) La subdivision de ce compte en fonction de la valeur d'acquisition et des réductions de valeur actées peut être remplacée par une subdivision selon d'autres critères (catégories de matières premières, de fournitures, de produits finis, de marchandises ou de biens, localisation ou destination de ceux-ci, etc.). Dans ce cas, pour chacune de ces subdivisions, les sous-comptes ci-après doivent être ouverts :
 - 1° valeur d'acquisition;
- 2° réductions de valeur actées, portant respectivement les chiffres 0 et 9 comme dernier chiffre de l'indice du sous-compte.
 - (10) Ou prix du marché lorsque ce dernier prix lui est inférieur.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement fixant le modèle de comptabilité des fédérations sportives, des fédérations sportives non-compétitives, de la fédération sportive handisport, des associations sportives multidisciplinaires, de l'association du sport scolaire et de l'association du sport dans l'enseignement supérieur reconnues

Bruxelles, le 17 décembre 2020.

Le Ministre-Président, P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

VERTALING

MINISTERIE VAN DE FRANSE GEMEENSCHAP

[C - 2020/44507]

17 DECEMBER 2020. — Besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap tot vaststelling van het model van boekhouding van sportfederaties, niet-competitieve sportfederatie, sportfederatie voor gehandicapten, multi-disciplinaire sportverenigingen, vrijetijdssportvereniging voor gehandicapten, en sportvereniging in het hoger onderwijs

De Regering van de Franse Gemeenschap,

Gelet op het decreet van 3 mei 2019 betreffende de in de Franse Gemeenschap georganiseerde sportbeweging, de artikelen 21, 8° , en 28;

Gelet op de « gendertest » van 8 november 2019 uitgevoerd met toepassing van artikel 4, tweede lid, 1° , van het decreet van 7 januari 2016 houdende integratie van de genderdimensie in het geheel van de beleidslijnen van de Franse Gemeenschap ;

Gelet op de akkoordbevinding van de Minister van Begroting van 30 april 2020;

Gelet op het advies van de Inspectie van Financiën, gegeven op 15 april 2020;

Gelet op het advies van de Hoge Raad voor Sport, gegeven op 28 mei 2020;

Gelet op het advies 68.123/4 van de Raad van State, gegeven op 10 november 2020, met toepassing van artikel 84, § 1, eerste lid, 2°, van de wetten op de Raad van State, gecoördineerd op 12 januari 1973;

Overwegende dat de erkende sportfederaties, de niet-competitieve sportfederatie, de sportfederatie voor gehandicapten, de multidisciplinaire sportverenigingen, de vrijetijdssportvereniging voor gehandicapten en de sportvereniging in het hoger onderwijs een uniforme boekhouding moeten houden waardoor ze de goede houding ervan kunnen controleren;

Op de voordracht van de Minister van Sport ;

Na beraadslaging,

Besluit:

Artikel 1. De boekhouding van sportfederaties, niet-competitieve sportfederatie, sportfederatie voor gehandicapten, multidisciplinaire sportverenigingen, vrijetijdssportvereniging voor gehandicapten, en sportvereniging in het hoger onderwijs, wordt gehouden volgens het model gevoegd bij dit besluit.

Deze verplichting is slechts van toepassing in geval van erkenning van deze bovenvermelde federaties met toepassing van de artikelen 21 tot 28 van het decreet van 3 mei 2019 betreffende de in de Franse Gemeenschap georganiseerde sportbeweging.

- **Art. 2.** Het besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 17 november 2011 tot bepaling van het boekhoudingsmodel voor de erkende sportfederaties, recreatieve sportfederaties en sportverenigingen, wordt opgeheven.
 - Art. 3. De Minister van Sport is belast met de uitvoering van dit besluit.

Brussel, 17 december 2020.

De Minister-President, P.-Y. JEHOLET

De Minister van Hoger Onderwijs, Onderwijs voor sociale promotie, Universitaire ziekenhuizen, Hulpverlening aan de jeugd, Justitiehuizen, Jeugd, Sport en Promotie van Brussel,

V. GLATIGNY

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

[C - 2020/44528]

17 DECEMBRE 2020. — Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant exécution des articles 1.5.2-14 et suivants du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire relatifs au dispositif d'ajustement et au protocole de collaboration

Le Gouvernement de la Communauté française,

 $\label{eq:code} Vu \ le \ Code \ de \ l'enseignement fondamental \ et \ de \ l'enseignement secondaire, articles \ 1.5.2-14, alinéa \ 2, 1.5.2-16, \S \ 1^{\rm er}, alinéa \ 1^{\rm er}, \ 1.5.2-16, \S \ 3, \ et \ 1.5.2-17, \S \ 1^{\rm er}, \ alinéa \ 1^{\rm er};$

Vu le décret du 10 janvier 2019 relatif au service général de l'Inspection, article 4, § 1er, alinéa 4;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 octobre 2018 portant application de l'article 67, §§ 2 à 6, du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la communauté française du 26 juin 2019 définissant la méthodologie générale de l'audit en milieu scolaire en application des articles 4, § 1^{er}, alinéa 2, 5, § 1^{er}, alinéa 2, et 7, § 1^{er}, alinéa 2, du décret du 10 janvier 2019 relatif au Service général de l'Inspection ;

Vu le « Test genre » du 12 juin 2020 établi en application de l'article 4, alinéa 2, 1°, du décret du 7 janvier 2016 relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française ;

Vu le protocole de négociation du 9 juillet 2020 avec le Comité de négociation des organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs de l'enseignement et des centres psycho-médico-sociaux subventionnés du décret du 20 juillet 2006 relatif à la concertation des organes de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs de l'enseignement et des centres psycho-médico-sociaux subventionnés ;